Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 017_241700699-20260602-DEL2026_111-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	21
Nombre de votants :	27

Date de la convocation : 26 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juin à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :

Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Céline METREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre) : pouvoir à Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus) : pouvoir à Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus) : pouvoir à Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua) : pouvoir à Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PROTEAU

Attribution du marché public de prestation de service : Entretien des espaces verts de la CCBM et divers travaux de maçonnerie, d'entretien du domaine public et manutention

Délibération n° DEL2026_111

Attribution du marché public de prestation de service : Entretien des espaces verts de la CCBM et divers travaux de maçonnerie, d'entretien du domaine public et manutention	***Affaires générales***

Monsieur Guy PROTEAU, troisième Vice-président, expose :

Afin de répondre principalement au besoin d'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes (à l'intérieur des zones d'activités et le long des itinéraires cyclables en site propre), il a été décidé de lancer un marché public de prestation de service selon la procédure adaptée. Ce marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique en vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la Commande Publique.

Ce marché couvre la période de juin 2026 à décembre 2026 (114 jours d'intervention estimés).

La consultation des entreprises a été lancée le 6 mai 2026 pour une date limite de remise des offres au 26 mai 2026. Un candidat a répondu au marché.

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Valeur technique sur 40 points (modalités d'insertion, moyens humains et matériels, méthodologie, planning prévisionnel d'intervention).
- Prix sur 60 points.

Il est proposé de retenir l'AI 17 (Association pour l'Insertion en Charente-Maritime) sur la base du rapport d'analyse des offres présenté en séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en séance ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché public de prestation de service « Entretien des espaces verts de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et divers travaux de maçonnerie, d'entretien du domaine public et manutention » à l'Association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI17), pour un montant de 70 680,00 € net de taxe ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché ainsi que tout document afférent ;
- d'inscrire les dépenses au budget de l'année 2026.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire ; le recours contentieux peut être adressé directement au Tribunal Administratif de Poitiers et saisi par le biais du site internet www.telerecours.fr

La Présidente

Madame Mariane LUQUÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES

Le Secrétaire de séance

Monsieur Guy PROTEAU

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES